



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement : BOREALIS – Grandpuits

Adresse de l'établissement : BP 12
77720 MORMANT

Activité de l'établissement : Code APE : 2015Z Fabrication de produits azotés et d'engrais.
L'usine de Grandpuits assure la fabrication, le stockage et l'expédition :

- d'engrais azotés simples : Ammonitraté haut dosage
- de divers produits chimiques intégrés dans la filière azote :
 - Ammoniac, alcali (solution d'eau ammoniacale)
 - Acide nitrique
 - Anhydride carbonique liquéfié (CO2)
 - Nitrate d'ammonium en solution chaude (NASC) à usage agricole ou industriel
 - Urée à usage technique et solutions azotées (SLAZ)

Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur : Le site n'est pas à proximité d'un autre Etat.

Nature des dangers liés aux effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement : Compte tenu des produits fabriqués et des procédés mis en œuvre, trois risques technologiques sont présents sur le site de Grandpuits : le risque toxique, le risque d'explosion et le risque d'incendie.

Les effets potentiels majeurs sont liés à l'ammoniac et au risque d'intoxication associé.

Sur le site, ce produit est présent:

- dans les installations de production,
- dans les installations de transfert et de stockage,
- sur les zones de chargement/déchargement de wagons-citernes.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les principaux scénarios d'accidents sont liés à une perte de confinement d'un produit chimique dangereux (toxique en particulier) suite à une dérive de paramètres procédés ou à une perte d'intégrité mécanique (dégradation dans le temps, impact mécanique...).

Un système de gestion de la sécurité est en place.

La conduite des installations est opérée 24h/24h par des opérateurs formés et habilités. Des systèmes de contrôle-commande et des automatismes permettent un contrôle permanent des procédés.

En cas de dysfonctionnement, de nombreux dispositifs/organes de sécurité (vannes d'isolement, soupapes, disques de rupture...) et des systèmes instrumentés de sécurité assurent une mise en sécurité des installations en vue de prévenir tout accident majeur sur le site.

La maîtrise de l'intégrité mécanique des canalisations et équipements repose sur :

- le Service Inspection Reconnu, qui inspecte et vérifie les équipements sous pression selon un plan d'inspection spécifique ;
- les procédures et règles de circulation et d'intervention (permis de travail) sur site, qui préviennent les risques d'agression liés aux véhicules en déplacement et aux travaux.

En cas de perte de confinement, le site est surveillé en permanence par des détecteurs (ammoniac, gaz nitreux) au sein des installations ainsi qu'en limite de propriété, ce qui permet de limiter les durées de fuite et réduire les effets.

L'impact environnemental est également contrôlé par des analyseurs sur les effluents atmosphériques et des stations de mesure de la qualité de l'air dans les villages avoisinants.

Le site est équipé de moyens d'intervention adaptés à son activité. Ces moyens sont contrôlés et testés périodiquement. Ils sont de plus mis en œuvre par des équipes d'intervention formées et entraînées lors des exercices POI réalisés régulièrement.

Afin de prévenir les risques d'intrusion et de malveillance, le site dispose d'un service de gardiennage 24h/24. L'accès au site est strictement contrôlé et autorisé uniquement aux personnes qui sont munies d'un badge d'accès.